



Département des Ardennes

**COMMUNE DE LES MAZURES**

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## PROJET DE RÉVISION GÉNÉRALE

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal n°2020-09 du 4 juin 2020, soumettant à l'enquête publique le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

*Cachet de la Mairie / Signature du Maire*

*Mme Élisabeth BONILLO-DERAM*

Document initial  
approuvé le : 18.05.1990



**Atelier d'Urbanisme et d'Environnement**  
28 avenue Philippoteaux - BP 10078  
08203 SEDAN Cedex  
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22  
E-mail: dumay@dumay.fr

Révisé le:		Modifié le:		Mis à jour le:	

# COMPOSITION GÉNÉRALE DU DOSSIER SOUMIS À L'ENQUÊTE

Numéro d'ordre	DÉNOMINATION DE LA PIÈCE	Abréviation
<b>1</b>	<b>RAPPORT DE PRÉSENTATION ENVIRONNEMENTAL</b>	
1A	RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	<b>R.N.T.</b>
1B	ANNEXES AU RAPPORT DE PRÉSENTATION ENVIRONNEMENTAL	
<b>2</b>	<b>PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES</b>	<b>P.A.D.D.</b>
<b>3</b>	<b>ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION</b>	<b>O.A.P.</b>
<b>4</b>	<b>RÈGLEMENT</b>	
4A	RÈGLEMENT - DOCUMENT ÉCRIT	
4B	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT - Échelle : 1/15 000 <sup>ème</sup> <i>Ensemble du territoire</i>	
4C1	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT - Échelle : 1/2 000 <sup>ème</sup> <i>Bourg-centre de Les Mazures et ses abords</i>	
4C2	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT - Échelle : 1/2 000 <sup>ème</sup> <i>Hameau des Vieilles Forges et base de loisirs</i>	
4C3	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT - Échelle : 1/2 000 <sup>ème</sup> <i>Partie Nord des Vieilles Forges et écarts d'urbanisation</i>	
<b>5</b>	<b>ANNEXES</b>	
5A	ANNEXES - DOCUMENT ÉCRIT	
5B	PLANS SCHÉMATIQUES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE	
5C	PLANS SCHÉMATIQUES DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	
5D	PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE	<b>S.U.P.</b>
5E1	PLAN D'INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - Planche 1	
5E2	PLAN D'INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - Planche 2	
5E3	PLAN ANNEXES - INFORMATIONS DIVERSES	
5F	TAXE D'AMÉNAGEMENT	<b>T.A.</b>
5G	PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATIONS : Meuse aval	<b>P.P.R.i.</b>
5H	ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	
<b>6</b>	<b>AUTRES PIÈCES DU DOSSIER DE P.L.U.</b>	
6A	PORTER À CONNAISSANCE DU PRÉFET	<b>P.A.C.</b>
6B	AVIS RENDU PAR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS ( <i>saisine avant arrêt du projet</i> )	<b>C.D.P.E.N.A.F.</b>
6C	AVIS ET ARRÊTÉ RENDUS SUR LE PROJET ARRÊTÉ DE P.L.U. ( <i>avant l'enquête publique</i> ) Réponse apportée par la collectivité à l'Autorité environnementale	
6D	CODE DE L'URBANISME : TABLEAUX DE CORRESPONDANCE DES ANCIENNES ET NOUVELLES RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	
<b>7</b>	<b>DOSSIER COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE R.123-8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT</b>	

## MODE D'EMPLOI

- Rechercher sur **les documents graphiques du règlement** (pièces n°4B, n°4C1 à n°4C3) la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un espace boisé classé ou un emplacement réservé.
- Consulter **le règlement écrit** (pièce n°4A), pour connaître les règles définies dans la zone concernée.
- En cas d'opérations de construction ou d'aménagement, vérifier que le projet est compatible avec les **orientations d'aménagement et de programmation** (pièce n°3).
- Vérifier sur **le plan des servitudes d'utilité publique** (pièce n°5D), et sur le **Plan de Prévention des Risques d'inondations** (pièce n°5G), si votre terrain est grevé d'une servitude, et consulter les textes réglementaires figurant dans le **document écrit** (pièces n°5A et n°5G).
- Vérifier sur **les plans d'informations diverses** (pièces n°5E1 à 5E3), si votre terrain est aussi concerné par des zones ou périmètres spécifiques.
- Consulter les délibérations et les plans associés joints au dossier (pièce n°5F), et par précaution la mairie de Les Mazures, pour s'assurer que les décisions prises en matière de **taxe d'aménagement** n'ont pas évolué.
- Sur **les autres annexes**, figurent les schémas des réseaux d'eau potable et d'assainissement existants ou projetés (pièces n°5B et 5C), ainsi que le zonage d'assainissement approuvé (pièce n°5H).
- Consulter **le rapport de présentation et le P.A.D.D.** (pièces n°1 et n°2) pour toute information complémentaire, ainsi que les autres pièces du dossier (pièces n°6 et 7).